
Épreuves du premier groupe des baccalauréats général et technologique

Nouvelle-Calédonie

du 25 novembre au 15 décembre 2017

Rapport Dom-Com N° 033-17
Janvier 2018

Alain HENRIET

Inspecteur général de l'éducation nationale
du groupe Économie et gestion



igen
Inspection générale
de l'Éducation nationale

Contenu

1. Présentation générale de la mission.....	1
2. Organisation de la mission.....	1
2.1. Préparation de la mission.....	1
<i>Les grandes lignes de l'organisation retenue sont les suivantes :.....</i>	<i>2</i>
2.2. Déroulé de la mission	3
3. Observations issues de la mission	5
3.1. Une mission dense dont les retours sont très positifs	5
3.2. Des évolutions à prévoir pour les sessions futures	7
3.2.1 <i>Pour prendre en compte quelques dysfonctionnements repérés lors de la phase de correction</i>	<i>7</i>
3.2.2 <i>Pour faciliter la réalisation des travaux au sein des centres de correction et réduire les risques.....</i>	<i>8</i>
3.2.3 <i>Pour rendre le processus de correction et de délibération sur place plus efficient.....</i>	<i>9</i>
3.3. Un questionnement sur la place attribuée à l'apprentissage de la langue japonaise en Nouvelle-Calédonie	10

1. Présentation générale de la mission

Cette mission s'inscrit dans le protocole mis en place suite à la décision d'effectuer localement en 2017 les corrections des épreuves du premier groupe des baccalauréats général et technologique. La **supervision sur place, par un inspecteur général de l'éducation nationale, des corrections et des délibérations du premier groupe des épreuves des baccalauréats** fait partie des garanties apportées par l'État dans le cadre de la résolution du Congrès de la Nouvelle-Calédonie du 29 décembre 2016.

Il faut préciser que :

- **certaines épreuves du baccalauréat étaient déjà corrigées sur place** : une grande partie de celles relevant des différentes spécialités du baccalauréat professionnel ainsi que quelques épreuves des baccalauréats général et technologique (épreuves anticipées de première, ou épreuves liées à des spécificités locales : langues kanak, japonais) ;
- **en revanche, 13 épreuves des baccalauréats général et technologique sont encore corrigées en métropole sous la conduite de l'académie partenaire (Nancy-Metz)**, après transmission des copies scannées par le biais de Viatique, car les effectifs scolarisés correspondants sont faibles et, de facto, les ressources d'enseignants qualifiés trop limitées pour assurer le nécessaire anonymat de la correction (il s'agit en particulier des épreuves de spécialité des séries technologiques : STD2A, STI2D, ST2S, hôtellerie et de la spécialité SIG de la série STMG) ;
- **les copies des candidats de Wallis et Futuna et du lycée français de Port Vila (Vanuatu)** sont groupées avec celles des candidats néo-calédoniens ;
- les épreuves de deuxième groupe (dit « oraux de rattrapage ») et les délibérations associées continuent bien entendu de se dérouler localement.

Au-delà de cette mission première, le vice-recteur a souhaité une double intervention du représentant de l'inspection générale pour apporter un éclairage aux acteurs concernés sur deux sujets d'actualité, en Nouvelle-Calédonie comme en métropole, à savoir : la mise en œuvre du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) des enseignants – applicable à la Nouvelle-Calédonie à compter de janvier 2018 – et le Plan étudiants, en particulier sur le volet Parcoursup.

Par ailleurs, une rencontre avec les examinateurs des épreuves des baccalauréats professionnels tertiaires a pu être organisée dans le centre de correction dédié (le lycée Escoffier à Nouméa).

2. Organisation de la mission

2.1. Préparation de la mission

La mission a été préparée en amont du déplacement par des échanges réguliers de courriels à partir de fin septembre 2017 avec le chef de la division des examens et des concours (DEXCO NC), Julien Le Ray, d'une part, et avec la coordinatrice de l'inspection pédagogique, Michelle Roire, IA-IPR de mathématiques, d'autre part.

L'objet de ces échanges consistait à prendre connaissance, voire à faire des propositions d'aménagement, des modalités organisationnelles et des procédures de déroulement des corrections et des délibérations respectant l'ensemble des dispositions réglementaires, déontologiques ou usuelles en vigueur sur le territoire métropolitain (session normale et session de remplacement).

Par ailleurs, un entretien avec le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, Jean-Charles Ringard-Flament, lors de son passage à Paris le 12 octobre, a permis de préciser le positionnement de l'intervention de l'inspection générale de l'éducation nationale, dans un contexte institutionnel sensible.

Les grandes lignes de l'organisation retenue sont les suivantes :

- les épreuves écrites se déroulent dans les centres d'examen du lundi 27 novembre au vendredi 1^{er} décembre, en commençant par les deux épreuves qui mobilisent le plus les ressources en termes de correcteurs, à savoir les épreuves de philosophie et de français ; tous les sujets ont été transférés de façon sécurisée par l'académie pilote (Nancy-Metz). Un inspecteur, ou un enseignant désigné par l'inspection, est chargé de passer en revue le sujet dès qu'il est porté à la connaissance des candidats pour détecter d'éventuels problèmes d'impression, d'incomplétude ou d'incohérence dans le document distribué et d'informer le vice-recteur et l'académie pilote si le problème nécessite d'apporter un correctif à tous les centres d'examen en temps réel ;
- les copies sont acheminées sous enveloppes sécurisées par la voie la plus rapide (routière, via un prestataire spécialisé pour les centres de « brousse », ou aérienne) directement dans l'un des **cinq centres de correction** concernés. Il s'agit des établissements suivants : à Nouméa, le lycée J. Garnier (français, littérature et sciences d'ES/L), le lycée Lapérouse (philosophie, SVT, SES et physique-chimie) et le lycée privé sous contrat B. Pascal (mathématiques toutes séries sauf la série STD2A corrigée en métropole) ; à Dumbéa, le lycée du Grand Nouméa (histoire-géographie et toutes les épreuves de STMG sauf l'épreuve de spécialité SIG corrigée en métropole) ; à Païta, le lycée privé sous contrat Anova (LV1 et LV2 toutes séries sauf les épreuves d'italien et d'allemand corrigées en métropole). Les lots de correction anonymés ont été définis par la DEXCO de telle façon qu'un correcteur ne puisse pas corriger des copies en provenance de son établissement d'exercice ;
- les corrections se font **en loge** dans les centres indiqués supra, en principe à partir de J+2 après le jour de passage de l'épreuve. Le démarrage de la correction proprement dite est précédé par une commission d'entente concernant tous les correcteurs et piloté par un inspecteur ou un chargé de mission d'inspection : il s'agit de rappeler les éléments fondamentaux de la déontologie, de prendre connaissance du barème établi par l'académie pilote et de vérifier qu'il est interprété de la même façon par tous les correcteurs d'une épreuve ; deux réunions d'échanges - mobilisant l'ensemble des correcteurs - sont prévues au cours du déroulement de la correction (dont la date limite a été fixée au vendredi 8 décembre) : une en début de parcours ou à mi-parcours pour repérer d'éventuelles difficultés d'application du barème ; une à la fin du processus pour faire un point de synthèse sur la session ;
- les commissions de délibération du premier groupe sont organisées par série (avec des sous-commissions pour les séries dont les effectifs sont les plus élevés) le mercredi 13 décembre. Chaque commission (ou sous-commission) est présidée par un enseignant-chercheur et

rassemble des représentants des disciplines concernées de la série. La délibération se fait avec l'appui de l'outil informatisé Délibnet et avec la possibilité de consulter le livret scolaire de l'élève ; à noter que l'utilisation du **livret scolaire numérique**, testée pour les épreuves anticipées de première des séries L et technologiques en 2016, a été étendue en 2017 aux épreuves anticipées de toutes les séries et aux épreuves de classe terminale des séries L et technologiques ;

- les résultats du premier groupe sont proclamés le jeudi 14 décembre ; le vendredi 15 est consacré à la préparation des épreuves du deuxième groupe dont le passage est prévu la semaine suivante.

2.2. Déroulé de la mission

Départ le samedi 25 novembre à 13h35 de l'aéroport de Roissy CDG ; arrivée à Tontouta (aéroport international de Nouméa) le dimanche 26 novembre à 22h45 après une courte escale à Tokyo. Arrivée à Nouméa à 0h45.

Lundi 27 novembre : entretien avec le vice-recteur, la coordinatrice de l'inspection pédagogique et le chef de la DEXCO ; visite des cinq lycées centres de correction et entretien avec chaque chef de centre sur la procédure de correction : réception et stockage des copies (au coffre), constitution des enveloppes pour les correcteurs, mise en place du secrétariat de jury avec les documents d'émargement d'entrées et de sorties de lots de copies – par demi-journée –, planning des salles dédiées aux corrections.

Mardi 28 novembre : réunions au rectorat avec les corps d'inspection et les enseignants désignés pour assurer la coordination de la correction ; objet : cadrage et organisation de la correction (de la prise de copies à la saisie des notes et appréciations).

- matin : disciplines : philosophie et lettres

- après-midi : disciplines : économie et gestion ; sciences économiques et sociales.

Mercredi 29 novembre : idem pour les disciplines mathématiques et sciences le matin ; langues vivantes l'après-midi + suivi de la commission d'entente de la philosophie.

Jeudi 30 novembre au vendredi 8 décembre : suivi du déroulement des corrections et des réunions d'échanges par discipline ; traitement des difficultés rencontrées en liaison avec la DEXCO (cf précisions infra).

En outre :

Mercredi 6 décembre :

- matin : réunion au lycée Escoffier avec les correcteurs des épreuves du baccalauréat professionnel tertiaire (la procédure de correction mise en place en 2017 est proche de celle décrite pour la correction des écrits des baccalauréats général et technologique) ;

- après-midi : entretien avec la responsable des ressources humaines du vice-rectorat, Caroline André, pour préparer l'intervention du lundi 11 décembre.

Samedi 9 décembre : préparation de l'intervention sur le Plan étudiants du 11 décembre avec N. Pellegrin, conseillère du vice-recteur.

Lundi 11 décembre : à l'amphithéâtre Guy Agniel de l'Université de Nouvelle-Calédonie

- 8h à 10h30 : **intervention sur la mise en œuvre du PPCR enseignants** ; les participants – inspecteurs, chargés de mission d'inspection et chefs d'établissement – ont été conviés par le vice-recteur.

Déroulement : introduction par le vice-recteur ; présentation des deux volets du PPCR (rendez-vous de carrière et accompagnement) par l'inspecteur général en insistant sur leur complémentarité et en faisant référence à l'expérience vécue sur cette thématique en tant que COAC de l'académie de Poitiers ; présentation des spécificités néo-calédoniennes par Caroline André (nécessaire différenciation des enseignants relevant du cadre d'État de ceux relevant du cadre territorial ; suivi des agents mutés en cours d'année – le calendrier austral n'est pas en phase avec celui de la métropole et des autres DOM-COM ...) ; échanges avec la salle et conclusion par le vice-recteur.

- 10h45 à 12h30 : **intervention sur la mise en place d'un nouveau dispositif d'admission dans les formations post-bac** ; le public concerné est celui de la première intervention auquel sont venus s'adjoindre des représentants des formations universitaires et des acteurs de l'orientation.

Déroulement : introduction par le vice-recteur ; présentation par l'inspecteur général des motifs qui ont présidé à la proposition de loi 391-2017 relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants et des éléments saillants du dispositif Parcoursup ; réflexion sur les impacts de la nouvelle procédure dans les lycées en Nouvelle-Calédonie par N. Pellegrin ; échanges avec la salle et conclusion par le vice-recteur.

Après-midi : réunion avec le chef de division de la DEXCO pour faire le point sur les remontées de notes issues des corrections réalisées sur place et des corrections effectuées en métropole ; sorties des statistiques du premier groupe par série. Vérification du fonctionnement de Délibnet.

Mardi 12 décembre

Entretien avec chacun des chefs de centre pour synthétiser les points forts et les points faibles de la procédure mise en place pour la correction locale des épreuves du premier groupe.

Entretien avec le vice-recteur sur le déroulement de la mission.

Mercredi 13 décembre

Observation des délibérations des commissions (ou sous-commissions) dans les quatre centres concernés :

- lycée Lapérouse pour les séries générales (L, ES et S) ;
- lycée Escoffier pour le baccalauréat technologique hôtellerie ;
- lycée Garnier pour les baccalauréats technologiques ST2A et STI2D ;
- lycée du Grand Nouméa pour les baccalauréats technologiques ST2S et STMG.

Jeudi 14 décembre

Matin : entretien avec le chef de la DEXCO et les personnels administratifs sur le déroulement de la session.

Soir : interview, en direct, au journal télévisé de Nouvelle-Calédonie 1^{ère} (dans leur studio).

Départ le vendredi 15 décembre à 1h00 du matin de l'aéroport de la Tontouta ; arrivée à Roissy le même jour à 16h après une courte escale à Tokyo.

3. Observations issues de la mission

3.1. Une mission dense dont les retours sont très positifs

La correction de la plus grande partie des épreuves écrites de premier groupe des baccalauréats général et technologique effectuée localement pour cette session 2017 et les délibérations se sont déroulées sans incident notable et dans le parfait respect des procédures prévues.

Pour les épreuves passées en classe terminale, la correction locale a concerné, à quelques exceptions près, toutes les épreuves écrites passées par les 1 381 candidats de classe terminale d'une série générale (244 en série L, 374 en série ES et 763 en série S) et 606 candidats de la série STMG et, pour quelques épreuves, les 170 candidats de la série STI2D, les 106 candidats de la série ST2S et les 29 candidats de la série STD2A.

Les résultats sont globalement en phase avec ceux des sessions antérieures (corrigées en métropole) comme le montrent la collation des données dans les tableaux ci-dessous (résultats à l'issue des délibérations du premier groupe) :

Série L

	2015	2016	2017
Nombre de candidats	237	243	244
Absents en %	3,8	3,7	2,1
Admis 1^{er} groupe	62,5	66,7	67,6
- avec mention TB	4,6	5,8	5,3
- avec mention B	10,1	10,7	15,2
Passage 2nd groupe	22,8	25,1	25
Refusés	11	4,5	5,3

Commentaire : stabilité globale par rapport à 2016 tant au niveau des effectifs que des résultats.

Série ES

	2015	2016	2017
Nombre de candidats	374	366	374
Absents en %	1,3	0,8	2,4
Admis 1^{er} groupe	68,5	65,3	58,3
- avec mention TB	4,8	4,9	5,4
- avec mention B	11,8	11,8	11,2
Passage 2nd groupe	21,9	23,5	28,3
Refusés	8,3	10,4	11,8

Commentaire : stabilité des effectifs mais accentuation de l'évolution défavorable des résultats sur trois ans (baisse du pourcentage d'admis au premier groupe et progression du taux de refusés).

Série S

	2015	2016	2017
Nombre de candidats	649	656	763
Absents en %	1,1	1,7	2,4
Admis 1^{er} groupe	67,3	64,6	69,1
- avec mention TB	7,6	7,5	10,1
- avec mention B	12,8	13,1	17,4
Passage 2nd groupe	21,3	21,5	20,6
Refusés	10,3	12,2	8

Commentaire : forte progression des effectifs et amélioration des résultats par rapport à 2016

Série STMG

	2015	2016	2017
Nombre de candidats	675	676	606
Absents en %	2,4	2,2	3
Admis 1^{er} groupe	49,5	56,7	59,9
- avec mention TB	0,3	0,6	1,3
- avec mention B	4,7	4,9	5,3
Passage 2nd groupe	30,2	29,9	27,9
Refusés	14,8	11,1	9,2

Commentaire : les effectifs ont sensiblement baissé mais les résultats sont légèrement meilleurs que lors de la session 2016.

Deux facteurs majeurs permettent d'expliquer le bon déroulement de la correction locale alors que cette décision (comme lors des précédentes tentatives) avait suscité au moment où elle a été annoncée un certain nombre d'interrogations, voire de réticences sur sa pertinence.

Le premier est **une organisation largement anticipée et préparée de façon rigoureuse** par le vice-rectorat et l'académie partenaire Nancy-Metz.

Le deuxième facteur est **l'implication sans faille de tous les acteurs de la chaîne** : le vice-recteur, les personnels administratifs du vice-rectorat (DEXCO et direction des systèmes d'information) et du rectorat de Nancy-Metz, les prestataires de services pour l'acheminement des copies, les corps d'inspection, les chefs d'établissement et le personnel chargé du secrétariat du baccalauréat, les professeurs convoqués pour les corrections et les délibérations (avec un taux d'absentéisme quasi nul), les enseignants-chercheurs qui ont présidé chacune des commissions et sous-commissions.

Au-delà de la satisfaction globale sur le bon déroulement de la correction locale, il faut mettre en exergue **trois effets bénéfiques notables de cette décision** :

- la **reconquête du dernier trimestre** : la correction locale a permis un allongement sensible de l'année scolaire (deux semaines supplémentaires de cours) ce qui n'est pas neutre dans la qualité des acquis des élèves (comme l'ont souligné les professeurs rencontrés) ;
- la **reconnaissance pleine et entière de la mission des enseignants de Nouvelle-Calédonie** (la participation à la correction des examens que l'on prépare fait partie intégrante de la mission des enseignants) ; soulignons au passage que ce transfert décharge légitimement les enseignants impliqués dans la correction de copies « supplémentaires » dans l'académie de métropole ;
- le regroupement dans un même lieu pendant plusieurs jours d'enseignants de statuts différents et venant des différentes provinces (y compris de Wallis et Futuna et du Vanuatu) a donné l'occasion d'**échanges professionnels très fructueux**, non seulement sur les méthodes d'évaluation et de certification mais aussi sur les approches didactiques et pédagogiques de leurs disciplines respectives.

Les différents acteurs locaux, personnels administratif, chefs d'établissement, inspecteurs et professeurs, ont également apprécié la présence d'un représentant de l'inspection générale de l'éducation nationale pour les accompagner dans leur mission mais aussi les écouter sur leurs interrogations en matière d'évolution du cadre éducatif et de leurs pratiques professionnelles.

3.2. Des évolutions à prévoir pour les sessions futures

3.2.1 Pour prendre en compte quelques dysfonctionnements repérés lors de la phase de correction

Deux points bloquants, repérés au démarrage des corrections, ont nécessité des aménagements en cours de correction (qu'il faudrait intégrer dans le futur protocole) :

A. Le premier concerne une identification insuffisante des lots pour dissocier, dans une discipline et une série donnée, les copies relevant du régime commun de celles relevant de l'approfondissement ou de la spécialisation alors que le barème est différencié :

- en série L, dans les épreuves de langues vivantes (1 et 2), il est indispensable de distinguer les candidats qui ont choisi l'option LVA (langue vivante approfondie) car des questions supplémentaires devaient être traitées en complément de la partie LVO (langue vivante obligatoire) ; à la décharge des services administratifs, la présentation très complexe du sujet (sujet unique pour toutes les séries générales et toutes les options !) ne facilitait pas la tâche
- de même, en série ES, les bordereaux de correction de l'épreuve de sciences économiques et sociales, ne faisaient pas de distinction entre les copies traitant de la seule partie obligatoire de celles qui relevaient de l'approfondissement en sciences économiques ou en sciences politiques.

B. Le second point concerne l'arrondi des notes avant la saisie dans le dispositif informatisé Lotanet : le protocole diffusé aux correcteurs indiquait un arrondi systématique au point entier alors que, pour quelques épreuves, le dispositif Lotanet proposait un arrondi au demi-point. Il faudrait prévoir une règle plus fine dans le protocole 2018 ou envisager un arrondi au point pour toutes les épreuves.

3.2.2 Pour faciliter la réalisation des travaux au sein des centres de correction et réduire les risques

A. Les corrections ont démarré dès le jeudi 30 novembre dans deux établissements (lycée Lapérouse et lycée J. Garnier) alors qu'ils accueillait dans le même temps de nombreux candidats pour les épreuves écrites de différentes séries. La gestion simultanée de l'accueil de flux importants d'examineurs, d'une part, et de candidats, d'autre part, a été anxiogène pour les chefs de centre. Il s'est d'ailleurs produit un incident, sans conséquence majeure, dans l'un des centres avec l'ouverture trop hâtive (trois heures avant le démarrage de l'épreuve) d'une enveloppe sujet destinée au relecteur ; en accord avec l'académie pilote, le vice-recteur a décidé d'utiliser le sujet de secours pour cette épreuve optionnelle.

Il est apparu que la période ouverte pour la réalisation des corrections en loge était un peu surdimensionnée. Il serait opportun à l'avenir de décaler le démarrage des corrections d'un jour ou deux pour éviter de mettre sous tension excessive les établissements concernés (sachant que le déroulement du baccalauréat se superpose à d'autres opérations qui génèrent des entrées-sorties importantes d'élèves et de parents telles que les opérations d'inscription en classe de seconde ou en formation post-bac). Cela donnerait, en outre, une marge de manœuvre bienvenue pour les délais d'acheminement des copies sur Nouméa.

B. Les acteurs de la chaîne de correction et en particulier, les cinq centres de correction concernés, ont été attentifs à la sécurisation de la gestion des copies (aucune copie perdue). Ces derniers, à des degrés divers, pourraient améliorer la circulation des examinateurs au sein de l'établissement :

- par une signalétique plus précise sur la localisation du secrétariat d'examen et des salles dédiées à la correction ;
- l'affichage, au secrétariat, des lieux et dates prévues pour les réunions de concertation des différentes commissions de jury.

3.2.3 Pour rendre le processus de correction et de délibération sur place plus efficient

A. La légère réduction du nombre de jours de correction en loge suggérée supra est de nature à réduire le coût global de l'opération (par réduction du nombre de jours de défraiement des membres du jury).

B. La distribution des copies a été faite de telle sorte que l'anonymat soit assuré (un professeur ne pouvait pas corriger la copie d'un de ses élèves). Il faudrait faire évoluer, en préservant l'anonymat, l'algorithme de brassage pour permettre une dispersion plus grande des origines d'établissement dans les lots.

C. La convocation des présidents et vice-présidents de commission de délibération a été faite à la même heure que celles des autres membres de la commission. Or, il est important que les pilotes de commissions d'une même série puissent échanger avant le lancement des délibérations pour adopter une position commune sur la conduite des opérations. Cette réunion préalable a effectivement été réalisée lors de cette session mais a généré une légère irritation des dizaines de membres des commissions qui sont tous arrivés à l'heure prévue mais qui ont dû attendre une heure environ avant le démarrage des délibérations.

D. Le nombre d'enseignants convoqués pour la commission de délibération a été dans certains cas pléthorique (jusqu'à 29). L'expérience montre qu'une mobilisation aussi étoffée n'est pas pertinente, tant au niveau de l'efficacité que de l'efficience. Une quinzaine de personnes – par commission ou sous-commission - représentant les différentes disciplines de la spécialité de baccalauréat est suffisante.

E. L'utilisation des supports informatisés (Délibnet et livret numérique pour une partie des candidats) est appréciée car elle permet de visualiser les informations pour l'ensemble des correcteurs (par vidéo-projection) et de faire les éventuelles rectifications de façon rapide et transparente. La généralisation du livret numérique devrait accroître les bénéfices de la dématérialisation lors des futures sessions. Il faudrait signaler, pour la préservation de l'anonymat, que les appréciations portées dans les cases du livret par les professeurs ne doivent pas faire apparaître d'élément d'identification du candidat ; en particulier, la mention du prénom doit être proscrite.

F. Avec l'ouverture de nouvelles sections STI2D programmée en 2018, il pourrait être envisagé d'élargir la correction sur place lors de la prochaine session à l'épreuve transversale de technologie de cette série.

3.3. Un questionnement sur la place attribuée à l'apprentissage de la langue japonaise en Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie étant un territoire de la zone Pacifique, il n'est pas surprenant que l'apprentissage de la langue japonaise soit plus développé qu'en métropole.

À la différence de la métropole où la modalité dominante d'évaluation de la pratique du japonais au baccalauréat est l'épreuve orale (en LV3), en Nouvelle-Calédonie, la langue japonaise est choisie en LV2 par un nombre non marginal de candidats des différentes séries (beaucoup plus rarement en LV1) : elle représente en effectif de LV2 la troisième langue derrière l'anglais et l'espagnol, largement devant l'allemand, l'italien ou les langues régionales.

Les résultats constatés en 2017, comme lors des précédentes sessions, sont faibles, voire très faibles, et singulièrement plus bas que dans les autres LV2 : moyenne de 8,09 en L ; 7 en ES ; 6,72 en S ; 3,99 en STMG ; 4,74 en ST2S ; 4,17 en STD2A ; 3,76 en STI2D et 8,85 en hôtellerie.

Un entretien avec les correcteurs de cette épreuve fait ressortir :

- que les exigences demandées dans l'épreuve écrite sont très difficiles à atteindre dans le temps imparti pour tout candidat dont le japonais n'est pas la langue maternelle ; les réponses doivent être formulées en japonais, ce qui demande un temps d'écriture long pour respecter les richesses de la calligraphie et de l'alphabet de cette langue ;
- le temps d'apprentissage en collège et au lycée est insuffisant pour préparer les élèves au niveau d'expression (écrite et orale) actuellement exigé à l'examen en LV2, et a fortiori en LV1 ;
- une offre de formation qualitativement hétérogène sur le territoire.

Il est donc opportun de réfléchir à la politique de la langue japonaise en Nouvelle-Calédonie. Si sa place est jugée stratégique, il faut mettre en place les moyens nécessaires pour faire réussir les élèves ; si elle ne l'est pas, elle peut être enseignée de façon moins ambitieuse en tant que LV3 ou réservée aux séries où son intérêt est plus marqué (série L ou série hôtellerie).